

בינו עמי עשו

שויתי ה' לנגדי תמיד

לשיקבה"ו להקים שכנתא מעפרא

Page | 1

SERVEZ L'ETERNEL DANS LA JOIE!

עבדו את ה' בשמחה

[HTTPS:// AVODAT- HM.COM](https://avodat-hm.com)

PROPOSE:

דברי תורתנו של האי גברא רבא חסידא קדישא החכם השלם והכולל מיחידי סגולה המאור הגדול המקובל האלקי
סבא דמשפטים מדור דעה כל רז לא הניס ליה מגלה עמוקות עוקד הרים מוהר"ר שמשון חיים נחמני זיע"א
זצוק"ל. כשמו כך הוא השמש המאיר ליושבי בהמ"ד מקרני אור החיים.
הבטיח לעוסקים בספריו במותב תלתא בני חיי ומזוני...הא לכם זרע אור זרוע לצדיקים... ועיניכם תראינה בנים
בני בנים כשתילי זיתים סביב לשלחנכם חכמים ונבונים ובתים מלאים כל טוב גם עושר גם כבוד לא יסופו מזרעכם
עד שיתקיים בכם המה יראו כבוד ה' חדר אלקינו ונשא נס לגויים ואסף נדחי ישראל במהרה בימינו אמן.

L'ETUDE QUI PROCURE LE SALUT ET LA DELIVRANCE.

ZERA CHIMCHON

HODOUCHIM DE L'ILLUSTRE MAITRE RABENOU CHIMCHON HAIM NAHMANI ZTA ZTL.

RAYON-DE-VIE !

ECLAT DE LUMIERE !

PARACHAT CHOFTIM

DAROUCH II-III.

Cette Etude Est Dédiee A La Réfoua Chéléma De tous ceux qui souffrent.

CHALOM CHARLY BAR SIMI

RAPHAEL AVRAHAM HAIM BAR SARAH.

ר"ש ליחב"א ואוב"ש Michel 'Ammar bar Tourkija. Liora bat Yakouta.

יצ"ו Alice Bat Simi, Jennifer Sarah Bat Gigi Régine Malka, Esther Bat Blimé.

בן זכר ליצחק בן שרה ונטאלי שרה בת דניאלה

Traduit, Adapté Et Présenté Par : Le Tout Petit Michel Baruch.

Poussière Sur L'immense Terre Du Seigneur Tout Puissant.

En cette période trouble cette étude est aussi dédiée à la protection de
l'ensemble des hommes sur la terre !

Nous implorons la Miséricorde d'Ha-Chem pour que le danger cesse et que la vie normale puisse reprendre en toute quiétude pour l'ensemble de l'humanité.

Que le mérite du maître se dresse en protecteur !

Page | 2



ZERA CHIMCHON

PARACHAT CHOFTIM

DAROUCH II.

כי תבא אל הארץ אשר ה' אלהיך נתן לך... ואמרת אשימה עלי מלך... שום תשים עליך מלך ...

Quand tu viendras dans le pays que l'Eternel Ton D-ieu te donne ...Tu diras Je placerai sur moi un roi...Installe Tu installeras sur toi le roi...

La Halacha est consultée, que dit-elle au sujet du roi qui est impliqué dans une affaire, peut-il être déféré devant un tribunal pour y être jugé ? C'est ainsi qu'enseignent les sages : Le roi ne peut ni être juge ni être jugé, il ne peut être témoin ni être l'objet d'un témoignage...Et pourquoi donc on ne peut le juger ?

Rabbi Yrmiya dit cela est déduit du verset qui dit au sujet de David : C'est de devant Toi que mon jugement jaillira au grand jour. Le roi ne peut être jugé que par le Tout Puissant... Dévarim Rabba 5,8.

Ce Médrach est pour le moins étonnant, la référence que rapporte Rabbi Yrmiya est surprenante. En effet dans ce verset il s'agit de David et des rois de sa lignée alors que la Halacha qui les concerne diffère de celle qui s'applique aux autres rois d'Israël. (Après le schisme ou à l'époque du second temple ceux de la dynastie des Hasmonéens)

Au sujet de la dynastie de David il est dit : Maison de David ainsi parle le Seigneur – Rendez la justice dès le matin sauvez l'opprimé de la main de son spoliateur. בית דוד כה אמר ה' דינו לבקר משפט והצילו גוול מיד עושק. Jérémie 21,12.

De là – les rois de la dynastie de David devaient s'appliquer à assurer la justice par eux-mêmes. Le roi descendant de David siège seul cela de par son titre et sa fonction sans associer d'autres sages. Voir Rambam Sanhédrin Ch 2,4-5.

En effet les membres du tribunal doivent confronter leurs avis, ce qui consiste à contredire, réfuter, objecter ce qui ne paraît pas juste. Cependant il n'est pas donné de réfuter l'avis du président du tribunal de sorte que s'il

ouvre les débats en confirmant l'accusation les autres juges ne peuvent plus donner un avis contraire.

Pour éviter cela les débats s'ouvrent par les côtés c'est à dire que les plus jeunes juges les moins expérimentés donnent leurs avis en premiers. Le président du tribunal n'interviendra qu'en dernier. La sentence est prononcée selon l'avis majoritaire et chaque juge peut confirmer son avis et le maintenir même s'il est en opposition avec celui du président.

Cela n'est pas considéré comme un désaveu ni comme une offense contre l'autorité du chef de séance puisque la contradiction n'est pas frontale.

Toutefois dans le cas du roi cette manœuvre de contournement n'est pas valable on ne peut avoir recours à ce subterfuge car l'honneur du roi serait malgré tout porté à mal. Sanhédrin 18b.

(Il y a désaccord entre les Richonim si cela s'applique à tous les jugements ou uniquement pour la peine capitale).

Et si le roi juge il doit pouvoir être jugé comme dit le prophète : Améliorez-vous et bonifiez ! Tséfania 2,1.

Rêche Lakich commente en ces termes en premier lieu il convient de s'amendez de se reprendre soi-même et de rectifier ses actes pour se permettre de redresser les autres et de les corriger.

S'il en est ainsi pour quelle raison nos sages ont dispensé les rois (uniquement du royaume d'Israël, ceux qui ne sont pas de la maison de David) de se présenter devant un tribunal ?

C'est suite à l'évènement suivant que ce décret a été prononcé.

Il arriva que l'esclave du roi Alexandre Jannée causa la mort d'un homme. Rabbi Chimon Ben Chata'h indiqua aux sages qu'il fallait le juger comme tout justiciable. Ne cherchez pas à l'en dispenser ni à lui faire quelque faveur pour vous attirer la bienveillance de son maitre et en obtenir avantage leur dit-il. Ils informèrent donc le roi de ces faits, celui-ci envoya son serviteur qui se présenta devant les juges.

Cela n'était pas suffisant et ils exigèrent la présence du roi en personne conformément à la loi stipulée dans la Torah. Dans ce cas c'est la même Halacha que celle de la bête qui a causé la mort d'un homme qui s'applique. Tout comme elle qui sera jugée en présence de son maitre ainsi il en va pour l'esclave.

Alexandre Jannée se présenta donc devant le tribunal, quand les témoins s'apprêtaient à raconter les faits, Chimon ben Chata'h interpela le roi et exigea qu'il se lève.

Roi Jannée dresse toi sur tes jambes et écoute l'accusation des témoins lui dit-il ! Ce n'est pas devant nous que tu te tiens mais devant le Seigneur qui a créé le monde par sa parole !

Page | 4 Jannée lui répondit je ne me lèverai que si tes collègues l'exigent de moi, je ne me soumettrai pas à tes uniques injonctions.

Rabbi Chimon se tourna alors sur sa droite en interrogeant les sages puis il se retourna sur sa gauche, mais tous faisaient comme s'ils n'étaient pas concernés par ce qui se passait. Chacun semblait préoccupé dans ses pensées.

C'est alors que Chimon Ben Chata'h leur dit : Vous semblez subitement être absorbés dans des pensées profondes. Que le Seigneur Tout Puissant, Maître de toutes les pensées vienne vous faire payer cet outrage !

De suite l'Archange Gabriel apparut il les fit périr tous en les projetant puissamment au sol. C'est alors que les sages décrètent : Le roi ne jugera pas et ne sera pas jugé ! Sanhédrin 19 ab.

Observons ce qu'écrit Rambam sur ce sujet :

Nous avons déjà indiqué que les rois de la dynastie de David sont des justiciables, ils sont si nécessaire déférés devant une cour de justice, et subissent les accusations de ceux qui témoignent contre eux. Alors que pour les rois d'Israël les sages ont émis un décret qui les en dispense. Cela du fait de leur orgueil et de leur suffisance qui peut causer de lourds dommages à l'autorité de la justice.

Le Késsef Michné s'étonne de la raison avancée par Rambam pour justifier la distinction qu'ont établie les sages entre les rois d'Israël et ceux de la lignée de David. Aux vues de l'évènement qui a amené les sages à émettre ce décret il apparaît que la cause est due au refus de se soumettre à la loi.

Jannée refuse de se lever comme lui enjoint Chimon Ben Chata'h car il considère que cela est une atteinte à son honneur.

(Jannée est marié à la sœur de Chimon ben Chata'h, et le conflit entre eux est latent. Ce roi de la famille des Hasmonéens a combattu les Sages et réfutait leurs enseignements, il avait adopté les théories des Tsedokim qui contestent la véracité de la Torah orale.

Le combat qui oppose les Rois Cohanim aux sages est celui du pouvoir. Les uns aspirent à déposséder les Cohanim de la royauté et les autres luttent pour garder leur pouvoir et leurs prérogatives.)

Pourquoi alors faire une distinction entre les rois en général et ceux de la lignée de David ? Ne serait-il pas plus pertinent de différencier entre les rois

qui ont la crainte de D-ieu et se soumettent aux lois de la Torah et ceux qui n'ont pas cette crainte ?

Il répond : Si un tel évènement était survenu avec un roi de la lignée de David les sages n'auraient certainement pas émis ce décret. En effet ils se seraient abstenus d'une telle démarche qui va à l'encontre des paroles du prophète qui exhorte la maison de David à faire la justice.

Cette réponse du K Michné n'est vraiment pas entièrement satisfaisante, voilà qu'il y a de nombreux versets qui soulignent que l'un des rôles du roi est justement de pratiquer la justice. Cet aspect de la royauté est fondamental, il est intimement lié à l'autorité du roi, qui sera acceptée par le peuple.

Avchalom parvient à rassembler le peuple autour de lui pour se soulever contre son père en utilisant le sentiment d'injustice, en jetant l'opprobre sur les sentences promulguées par David quand il rendait la justice. Voir Chémouel II ch 15.

Seigneur ! Accorde Tes jugements au roi et Ta justice au fils du roi. Il rendra justice aux pauvres du peuple. Ps 72,1-4. C'est par la justice que le roi maintient la prospérité du pays. Proverbes 29,4.

Quand le peuple réclame au prophète Chémouel un roi ils lui disent : Place sur nous un roi qui nous jugera... Chémouel essaie de les en dissuader en citant tous les inconvénients qui découlent de la nomination du roi, les impôts élevés etc...Mais le peuple n'en démord pas ils réclament ce roi et à nouveau ils lui disent : Non ! Nous voulons un roi qui nous jugera et qui nous guidera dans nos batailles....Chémouel I ch 8,6-20.

Pour accéder à son trône Chlomo devait gravir six marches, sur chacune d'elle figurait une loi spécifique qui concerne le roi. Tu ne feras pas pencher le jugement. Tu ne feras pas de favoritisme. Tu ne prendras pas de pots de vins etc...Dévarim Rabba 5,6.

Le Seigneur apparut à Chlomo dans une vision nocturne et lui dit : Demande et tu seras exaucé....Et Tu donneras à ton serviteur un cœur intelligent afin de juger Ton peuple, que je sache distinguer le bien du mal, car qui est capable de juger Ton peuple et sa lourde charge....Rois I ch 3,5-9.

Tous ces textes montrent clairement que la justice est pratiquement la charge essentielle qui repose sur le roi. Et s'il est dans l'incapacité de juger pourquoi serait-il roi ?

S'il en est ainsi nous pouvons nous étonner de l'enseignement de la Michna qui affirme que si le roi ne peut être jugé, il ne pourra prétendre à exercer la justice. En effet les deux étant liés ainsi que l'indique Rêche Lakich en se référant au verset suivant : Amendez-vous et corrigez – les autres.

Cette règle est certes vraie pour tous, mais le roi serait une exemption du fait de son statut qui diffère. Il ne peut être justiciable mais cela ne l'empêchera pas d'exercer son rôle et sa mission qui est de juger. C'est là l'obligation particulière du roi.

Et quand bien même serait-il exempt de comparaître devant ses juges cela ne l'invalidera pas ni pour siéger ni pour arrêter la loi, sa décision pourra être effective et acceptée par les parties.

En effet si le plaignant et le défendeur acceptent d'un commun accord d'être jugés par quelqu'un n'inapte, comme un proche ou une inadéquation à ce rôle קרוב או פסול, le jugement émis sera valide. Dans le cas où par exemple les plaignants se présentent devant les chefs de la communauté leur décision ne pourra être remise en cause. Voir Ch Aroukh 'Hochen Michpat 22,1.

Il est évident que l'autorité du roi et ses prérogatives sont au moins équivalentes à celles des chefs de la communauté si ce n'est plus. De sorte que le jugement rendu par le roi fait force de loi, tous doivent s'y soumettre. Cela est valable même dans le cas où il prend une décision erronée.

C'est ainsi que nous devons comprendre le statut particulier du roi, il rend la justice même si lui-même ne peut être jugé, rien ne peut venir mettre en cause sa personne, ses décisions ou encore sa fonction.

En effet tout ce qui pourrait affaiblir son autorité ou la considération qui lui est due est à proscrire. Car alors sa qualité de roi ne serait pas effective. S'il devait rendre des comptes ou s'il devait réparer une erreur commise il ne serait plus roi. Tout juge qui est condamné à payer devant un tribunal n'est plus considéré comme juge. Baba Batra 58b.

Le juge qui acquitte celui qui est responsable et qui condamne à payer celui qui est innocent ...s'il est expert en la matière il est dispensé de rembourser l'erreur commise...Békhhorot 28b.

Il est certain que le statut du roi va au-delà de celui des autres juges, qu'il se trompe ou non aucune de ses décisions ne peut être contestée, et lui-même ne sera en aucun cas jugé.

S'il ne peut rendre la justice comment comprendre tous les textes cités plus haut qui indiquent que l'essentiel de sa fonction et de son autorité est justement d'établir la justice ?

S'il en est ainsi comment se fait-il qu'avant l'épisode avec le roi Jannée les rois étaient jugés ?

Il s'agit uniquement des cas où le roi accepte de se soumettre à l'autorité du tribunal sans y être obligé. Bien quand général nous disons que le roi ne

peut renoncer aux égards qui lui sont dues, ni dispenser ses sujets de lui rendre les honneurs, ce cas est différent.

David interrogea le Sanhédrin, m'est-il permis de prendre les meules d'orges des paysans juifs dans l'intention de les rembourser par le butin que je saisirai des philistins ? On lui répondit tu es roi et le roi agit comme bon lui semble sans avoir à se justifier. Le roi ouvre sa route à travers la muraille. Baba Kama 60b.

A présent revenons à notre Médrach.

La question était :

La Halacha est consultée, que dit-elle au sujet du roi d'Israël qui est impliqué dans une affaire, peut-il être déféré devant un tribunal pour y être jugé ?

Peut-il autoriser le tribunal à le juger sans que cela ne constitue un manque de respect ou une offense à la fonction ? Ou dirons-nous que le roi ne peut exonérer ses sujets de lui rendre les honneurs ? Une telle attitude serait-elle la cause d'une dépréciation de la fonction royale ?

Le Tana répond par l'enseignement des sages : Le roi ne peut ni être juge ni être jugé, il ne peut être témoin ni être l'objet d'un témoignage...

Quand il dit le roi ne peut être juge cette partie de la réponse est superflue il était suffisant de dire il ne peut être jugé, car si on ne peut le juger il est évident qu'alors il ne pourra lui-même juger les autres ainsi que le souligne le verset : Amendez-vous et corrigez (les autres).

Et de plus ce décret fait suite au jugement de Jannée devant ses juges et il s'agit bien de juger le roi et non pas qu'il rende lui-même la justice.

De plus si ce décret ne concerne que les rois d'Israël et non ceux de la lignée de David pourquoi ne pas l'avoir précisé dans la Michna. Voilà que la suite s'applique à tous les rois quel que soient leurs ascendances. Quand il dit qu'ils ne peuvent témoigner ni être accusés par un témoignage.

Nous sommes bien forcés de constater que cette Michna s'applique à tous les rois sans distinction. Le roi ne juge pas si lui-même ne peut être jugé pour les rois d'Israël sans exception. Cependant pour les rois de la dynastie de David c'est uniquement s'ils n'acceptent pas d'être jugés comme nous l'avons vu.

A cela le Médrach objecte, et pourquoi ne pas lui imposer d'être jugé si cela est nécessaire si lui-même peut exercer la justice ? Voilà que s'il refuse cela signifie qu'il est sûr de sa décision et dans ce cas même s'il se trompe elle ne sera pas mise en cause. Nul ne peut contester ses décisions, cela consisterait à l'offenser.

On peut ajouter que la Michna s'est abstenue de préciser : Le roi d'Israël parce que de nos jours cela ne fait aucune différence. Cette précision est inutile car les rois de la maison de David n'ont régné que pendant le premier temple. Les seuls rois qui règnent pendant la période du second temple sont ceux de la dynastie des Hasmonéens et plus tard les descendants du roi Hérode. Voir Rambam Kélé Mikdach 5,9.

באלאור"א

ZERA CHIMCHON

PARACHAT CHOFTIM

DAROUCH III.

Rav Yéhouda au nom de Chémouel demande : Pour quelle raison la royauté de Chaoul ne s'est-elle pas prolongée ? Du fait que Chaoul n'avait aucune tare dans son ascendance. Si sa dynastie s'était prolongée après lui, les rois de sa lignée auraient eu des sentiments de supériorité et de suffisance. Alors que David portait son ascendance de Routh la Moabite comme une tache qui le souillait.

Rabbi Yohanan au nom de Rabbi Chimon Ben Yého-Tsadak enseigne : on ne place à la direction de la communauté que celui qui a un « panier de reptiles » accroché à son dos. Si des sentiments de supériorité et de suffisance lui prenaient l'esprit on le rappellerait à l'ordre en lui disant : Jette un regard derrière toi !

Rav Yéhouda au nom de Rav ajoute, pour quelle raison Chaoul a-t-il été puni ? Du fait qu'il est dispensé ses sujets des égards qu'ils lui devaient, il a excusé leur manque de déférence. Au début de son règne certains le méprisèrent, l'offensèrent et il ne leur en tiens aucune rigueur. Cette humilité mal placée montre que la fonction ne lui correspondait pas. Mais il y eut des hommes pervers qui dirent: "Quel salut celui-là peut-il nous procurer ?" et ils le méprisèrent et ne lui offrirent point de présents. Chaoul s'y montra indifférent. Chémouel I 10,26. Yoma 22b.

Devons-nous comprendre que Rav et Chémouel sont en désaccord et si cela était le cas sur quel point divergent ils ? Ou peut être ni en a-t-il aucune, tous deux sont d'accord sur l'essentiel, l'un ne fait que renforcer les dires de son collègue.

En effet tous deux admettent que Chaoul a fauté en excusant le manque de ses sujets à son égard, et c'est là la cause essentielle pour laquelle la royauté sera retirée de sa descendance. Chémouel ne fait que renforcer l'avis de Rav,

si Chaoul avait « un panier de reptiles » au-dessus de lui, s'il avait quelque tare dans son ascendance ou quelque tache dans sa famille cela lui aurait permis de se corriger et de rectifier ses voies. On aurait aisément déduit qu'il agit avec une modestie exagérée pour qu'on ne puisse lui rappeler ses antécédents. Mais à présent qu'aucune tare, aucun défaut ne vient souiller sa lignée rien ne peut venir justifier la raison pour laquelle il accepte et admet les manquements et les offenses. Il est évident que Chaoul n'aurait pas dû avoir une attitude complaisante envers ceux qui portent atteinte à son autorité et à sa fonction.

Toutefois il semble que Chaoul ait agi avec discernement car ce jour est le premier de son règne quand Chémouel le nomme et son autorité n'est pas encore acceptée de tous.

...Chémouel fit donc approcher toutes les tribus d'Israël, et le sort désigna la tribu de Benjamin... puis enfin pour Chaoul fils de Kich. On le chercha alors, Chémouel dit à tout le peuple: "Voyez-vous qui le Seigneur a choisi ? Il n'a point son pareil dans le peuple entier." Et tous l'acclamèrent, en criant: "Vive le roi!" ...puis Chémouel renvoya tout le peuple à ses demeures. Chaoul aussi s'en alla chez lui... accompagné d'un groupe d'hommes Chémouel I ch 10, 20-26.

On remarque que Chaoul n'est raccompagné chez lui que par un petit groupe d'hommes alors que le protocole exigerait que tout le peuple le suive. Chémouel lui-même renvoie le peuple et chacun s'en retourne dans sa région.

Il est vrai que le roi est désigné par le prophète qui indique que le choix du Seigneur s'est porté sur Chaoul mais pour que son autorité soit établie il est indispensable que le peuple l'accepte comme roi. Et dans le cas de Chaoul cela n'est pas encore effectif. Chaoul bien que choisi par Ha-Chem n'a pas encore le vrai statut de roi.

Quelque temps après les Ammonites attaquent Israël et font le siège de la ville de Yavech-Guil'ad, les habitants leur dirent : "Traite avec nous, nous voulons te servir." Na' hach l'Ammonite leur répondit: "Je traiterai avec vous à cette condition, qu'on vous crève à tous l'œil droit; c'est un déshonneur que je veux infliger à tout Israël." Ils envoyèrent des messagers à Chaoul qui rassembla tous les hommes d'Israël ... Le lendemain, Chaoul disposa l'armée en trois corps, qui pénétrèrent au milieu du camp pendant la veille du matin, et battirent les Ammonites jusqu'au plus chaud de la journée; ceux qui purent échapper se débandèrent, si bien qu'il n'en resta pas deux ensemble...

Le peuple s'exclama alors et dit à Chémouel: "Qui donc disait: Chaoul régnerait-il sur nous? Qu'on nous livre ces hommes, nous voulons les mettre à mort!" Mais Chaoul dit: "On ne doit faire mourir personne en ce jour, car

aujourd'hui l'Eternel a procuré la victoire à Israël. C'est seulement après cette victoire que Chaoul sera réellement considéré comme le roi et que son autorité sera établie. Chémouel propose au peuple de renouveler la proclamation de la royauté comme l'indique les versets suivants. Alors Samuel dit au peuple: "Venez, allons à Guilgal, pour y consacrer de nouveau la royauté." Et tout le peuple se rendit à Guilgal, et là, Devant le Seigneur, ils proclamèrent Chaoul roi, là ils immolèrent des sacrifices rémunérateurs devant le Seigneur, et Chaoul et tous les hommes d'Israël firent de grandes réjouissances. Chémouel I ch 11,1-15.

Observons ce qui est dit au sujet de la royauté de Réhav'am le fils de Chlomo.

En ce temps-là, Yérobo'am étant sorti de Jérusalem, fut rencontré sur son chemin par le prophète A'hiya Ha-Chiloni il était couvert d'un manteau neuf, et tous deux étaient seuls dans la campagne. A'hiya, saisissant ce manteau neuf, le déchira en douze lambeaux, et dit à Yérobo'am: "Prends pour toi dix de ces lambeaux, car ainsi a parlé l'Eternel, D-ieu d'Israël: "Je vais arracher le royaume de la main de Chlomo et je t'en donnerai dix tribus. Une seule tribu lui restera, en considération de mon serviteur David et de Jérusalem, la ville que j'ai élue entre toutes les tribus d'Israël....Chlomo fut enterré dans la ville de David et son fils Réhav'am régna après lui. Rois I ch 11, 29-43.

Réhav'am s'était réfugié en Egypte et à la mort de Chlomo le peuple lui demande de revenir pour gouverner. En effet ils s'adressent à Réhav'am en lui demandant d'alléger les impôts et les charges qui pèsent sur eux. C'est à cette condition que le peuple acceptera de se soumettre à son autorité. Réhav'am prend conseil ... il consulta les anciens qui avaient entouré son père de son vivant, et leur dit: "De quelle façon me conseillez-vous de répondre à ce peuple?" Et ils lui parlèrent ainsi: "Si aujourd'hui tu cèdes à ce peuple, si tu te montres conciliant à leur égard et leur donnes pour réponse de bonnes paroles, ils seront constamment tes serviteurs fidèles." Mais Réhav'am ne suivra pas ce conseil, il préférera celui que lui donnent les jeunes sans expérience.... Ils lui dirent....Voici ce que tu diras à ce peuple qui t'a parlé en ces termes: Ton père a rendu pesant notre joug, mais toi, rends-le plus léger, tu leur parleras ainsi: Mon petit doigt est plus fort que n'étaient les reins de mon père. Donc, si mon père vous a imposé un joug pesant, moi je l'appesantirai encore si mon père vous a châtiés avec des verges, moi je vous châtierai avec des scorpions."....

Les Israélites, voyant que le roi ne les avait point écoutés, lui firent cette réponse: "Quelle part avons-nous de David ? Quelle communauté de possession avec le fils d'Ychaï ? A tes tentes, ô Israël ! Pourvois désormais à ta maison, David!" Et Israël rentra dans ses tentes....Réhav'am ne régna que sur la tribu de Yéhouda... Tout Israël, en apprenant le retour de Jéroboam, l'invita à venir à l'assemblée, et le proclama roi d'Israël.... Rois I Ch 12,2-20.

Le conseil que donnent les anciens à Réhav'am est qu'il n'est pas convenable pour le roi d'alourdir son joug sur le peuple au début de son règne. En effet il est préférable d'agir avec indulgence et mansuétude dans un premier temps afin de trouver grâce aux yeux du peuple et c'est seulement après qu'il pourra exiger d'eux plus d'efforts.

Il en va de même pour Chaoul qui ne pouvait dès le premier jour de sa nomination agir avec rigueur à l'encontre de ceux qui l'ont offensé.

Certes nos sages disent qu'un sage qui ne garde rancune et qui ne se venge pas de ceux qui l'ont outragé n'est pas un vrai érudit. Bien que nous disons que ceux qui subissent l'outrage sans y répondre rayonneront comme le soleil à l'apogée de sa puissance. Cela signifie que si un tiers veut faire justice et rétablir l'honneur bafoué du Hakham celui-ci devra laisser faire et ne pas intervenir pour l'en dissuader. C'est d'ailleurs le sens des termes employés au sujet de Chaoul. A ceux qui le méprisèrent il est que Chaoul fit comme s'il y était indifférent. וַיְהִי כְּמַחְרִישׁ. Quel est le sens du préfixe pourquoi ne dit-il pas וַיְהִי מְחַרֵּשׁ ce qui signifie qu'il fit comme si mais en fait il en garda le souvenir sans rien montrer.

Il y a lieu de dire que Chaoul n'aurait pas du être complaisant envers ces individus qui ont offensé sa personne. Sa situation est différente de celle de Réhav'am, le décret divin qui scinde le royaume de Chlomo a déjà été prononcé. En effet le pouvoir de Réhav'am dépend du bon vouloir du peuple c'est pour cela que les sages lui conseillent d'avoir une attitude conciliante avec le peuple. Alors que pour Chaoul le choix divin s'est déjà exprimé par la bouche de Chémouel et l'honneur qui lui est du n'est plus le sien mais celui du Seigneur qui l'a choisi. En dispensant les vils individus de la sanction qu'ils méritaient Chaoul commet un impaire qui aura de lourdes conséquences sur l'avenir de son règne. En effet lui-même agit avec pitié et miséricorde avec ceux qui ne méritent aucune indulgence en conséquence il sera clément avec le peuple de Amalek ce qui lui fera perdre la royauté.

Il est dit que le roi se doit de lire la Torah continuellement afin de ne jamais s'écarter des Mitsvots c'est à cette condition que son règne se perpétuera. Voilà que Chaoul lors de la bataille contre Amalek transgressera non seulement les recommandations de Chémouel mais aussi l'ordre d'Ha-Chem de ne faire aucun prisonnier et d'éliminer tous les troupeaux.

וּלְבַלְתִּי סוּר מִן הַמִּצְוָה יָמִין וּשְׂמֹאל לְמַעַן יֵאָרֶיךָ יְמִים עַל מַמְלַכְתּוֹ הוּא וּבָנָיו.

Qu'il ne s'écarte de la loi ni à droite ni à gauche. De la sorte, il conservera longtemps sa royauté, lui ainsi que ses fils .

Rachi explique : Et en sorte qu'il ne s'écarte pas de la Mitsva, Y compris une Mitsva facile [transmise] par un prophète. Afin qu'il prolonge les jours On peut déduire une négation d'une affirmation. C'est ce que nous trouvons

chez Chaoul à qui Chémouel a dit : « Tu attendras sept jours jusqu'à ce que je vienne vers toi pour, offrir des 'Olot » et plus loin : « Il attendit sept jours », mais sans tenir sa promesse d'attendre pendant toute la journée. Et à peine avait-il fini d'offrir une 'Ola que Chémouel est arrivé et lui a dit : « Tu as commis l'absurdité de ne pas observer la Mitsva que t'a ordonnée Hachem [...] et désormais ta royauté ne subsistera pas ». D'où nous apprenons qu'il a été puni pour n'avoir pas observé une Mitsva facile [transmise] par un prophète.

Et sur un autre point aussi il a mal agit, Chaoul est non seulement roi mais aussi un Hakham, il devait garder en mémoire l'offense même si lui-même avait choisi de ne pas réagir. De sorte que plus tard quand sa royauté fut reconduite et que certains proposèrent alors de sanctionner ceux qui l'avaient offensé il aurait dû laisser faire et ne pas intervenir pour les en empêcher. Le peuple dit à Chémouel : "Qui donc disait: Saül régnerait-il sur nous? Qu'on nous livre ces hommes, nous voulons les mettre à mort!" Mais Chaoul dit: "On ne doit faire mourir personne en ce jour, car aujourd'hui l'Eternel a procuré la victoire à Israël. Chémouel I 11,13.

Le Rambam dit qu'un Hakham que l'on a offensé en privé doit agir avec piété et pardonner l'humiliation....si l'affront se produit en public cela il lui est interdit. L'affront que subit Chaoul était publique il ne devait pas laisser passer. De plus il devait associer à cela le crime de lèse-majesté et condamner infâmes individus à la peine capitale ainsi qu'ils le méritaient.

Il lui sera reproché d'une part sa compassion envers Amalek qui est directement liée à celle qu'il montre à l'égard de ses détracteurs. Et encore l'intransigeance et la rigueur avec laquelle il condamnera les Cohanim de la ville de Nov. David poursuivi par Chaoul se réfugie chez les Cohanim qui lui donnent des provisions.....ils seront accusés de soutenir l'ennemi du roi et seront condamnés à la peine capitale pour rébellion. A ce sujet une voix céleste se fit entendre et déclara...Ne sois pas Tsadik plus qu'il le faut ...ne sois pas méchant plus qu'il ne se doit...

La compassion mal placée engendrera l'extrême rigueur du jugement qui le mènera à des actes de cruauté.

באלאו"א

*Traduit et adapté par le tout petit : Michel Baruch.
Poussière sur l'immense terre du Seigneur Tout Puissant !*

תברך מפי עליון המצפה לישועה אנא עפרא דמן ארעא ע"ה מישל דוד ברוך ס"ט

י"ר שלא ימושו מפי ומפי כל זרעי וזרע זרעי עד בגצ'בבי"א

*דברי תורה לע"נ חיים בר שלומית . מרקו מלכה הרב מסעוד בר אסתר תנצב"ה
ישועות וכל טוב ז"ט למערבי בר מרגלית בקרוב ממש . ברכה וכל טוב לשרה מימה בת רחל וכל משפחתה פ"ט שפע נחת ווהצלחה. זש"ק ליוהן שמואל בר ניכול וציביה בת יקוטה. וכן ליעקב בר חנה ואסתר אשתו.
יפקוד ה' ברחמיו בזרע של קיימה כל חשוכי בנים ובפרט יהונתן חיים בר אליס ורעיתו אווה בת שרה . אלקסנדר ציון בר אסתר ורעייתו בתיה בת אליס. חיים בר דולי ואילנית בת אביגיל בנים זכרים בקרוב. אברהם בן שרה ורעיתו שרה*

*Cette étude est dédiée pour la guérison parfaite des personnes suivantes :
Esther bat Blimé, Nissan Tsvi bar Déborah, Yossef Yéhochou'a bar Esther.
Sarah Ra'hel bat Yéhoudit Esther .Haya Mouchikg Esther Bat
Tsipora, Jocelyne Na'omi bat Yvette Esther., Eléhaou Bar Fréha, David ben Saada, Tal Zoharit Vivianne bat Na'omi, Chimon bar Joséphine, Jérémie Haïm bar Esther, Saada bat Messodi, Nathalie Chochana bat Nicole Colette Lala. . Acher Messod ben Mess'ouda. Régis Chlomo bar Yola Eliane, Routh*

רייזל בת עליזה . ימב"א והל"במ בן זכר בק"ממש . שמירה וכל טוב לשרה מימה
בת רחל ולכל משפחתה . זיוג טוב לבב"א , דוד יוסף בר חוה אבלין . מפב"מ
זט"ק. לאה בת דינה רות, ידב"א. משה בר דבורה ז"ט חופתו בקרוב. זרע של
קיימה לשרה ביילה בת זיהר ושמעון אלעזר בן פנינה. זש"קל ינון אליה בן
שאול ואשתו הודיה בת אורי. ז"ט בקרוב לבנימין בר סימי בקרוב ממש.
הצלחה רבה בעסקים לדניאל יצחק בר חנה יפתח לו ה' ית' שערי רווחה עושר
וברכת כל טוב בזכות רבינו שמשון חיים ז"ל . תשועת ה' כערף עין. זש"ק
לטליה בת יעל. ז"ט לשרה בת רוחמה
זרע של קיימה לשרה ביילה בת זיהר ושמעון אלעזר בן פנינה. זש"קל ינון
אליה בן שאול ואשתו הודיה בת אורי. ז"ט בקרוב לבנימין בר סימי בקרוב
ממש. ברכת כל טוב ליהושע דניאל בן זרחי קולט. עו"כ הצו"ר ללוי יצחק בר
נעומי. הצו"בעו"כ נו"ש לחיים בנימין בר רבקה וכל משפחתו. זהי"ב אס"ו.
בקרוב. הצלחה ישועה ש"ב וכל טוב לאברהם בר דולי ורעייתו רחל בת שרה
ז"ט בקרוב לליאורה בת ריבקה.

*Bat Sarah. Valerie Hava bat Léa. Réfael bar Kamouna. Dolly bat Iréne
Taitta Sultana RCH.*
*Elchéva bat Hanna. Ychmael bar Hanna. Hanna bat Annick Myriam
Israel Méir Bar Lynda. Zera Chel Kayama le Ilanite Esther Bat Lynda.
Chalom bar Sinha. Hanna Anael Bat Ahouva Soultana Zéra Chel Kayama
Yéchoua mikol Dévarim Kaym.*
י"ר שבזכות התורה מיכאל יעקב בר מסעודה יחזור בתשובה שלמה
בקרוב ומצא זיווג. ז"ט לאהובה בת יפה בקרוב.
שלום בר סימי. הג' ברכה בת חיה פייגנעל.
ישועה ורמאה לאברהם בן דוריס דיאמנטא ורעייתו לבנה בת אסתר ג'וזט
היליד משה אליהו בר לבנה ר"ש מהרה . פרנסה בשפע לירמיהו מאיר בן
אסתר דניז. ניסים דוד בן יקוטא נחת הצלחה בכל מכל כל. זכות הרב
המחבר ז"ל יגן עליהם.

זכות המחבר הק' יעמוד לי ולזרעי לכל מילי דצריך ובפרט למ"ב בק' עד בגצ"בבא .